



Conditions de report d'audience éminent

Par **aqua**, le **10/01/2012** à **20:19**

Bonsoir, je viens d'être avertie ce matin par téléphone par le père de mon fils, que celui-ci ne serait présent la semaine prochaine (audience auprès du JAF pour pension alimentaire et hébergement et droits de visite prévue le 17) car il reporte le "jugement" (audience!!!) . Aussi j'aimerais savoir les conditions de report d'audience, svp. Et personnellement, je pense quand même aller à cette audience prévue si aucun courrier confirmant l'annulation par le JAF. Autre question: le JAF peut-il refuser de me voir si seule partie présente? Merci de me répondre.

Par **AGNES49120**, le **27/01/2012** à **16:49**

Bonjour

Avez vous eu une réponse pour le report d'audience?

Merci